

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1512

5 août 2009

SOMMAIRE

ACTESSA S.A. Luxembourg	72541	Mirabilis s.à r.l.	72532
Aki-Immo S.A.	72538	Modeba Sàrl	72535
AMB Gebäude 556 S.à.r.l.	72537	Mondimmo S.A.	72534
Ardizzone International S.A.	72535	Montana Properties S.A.	72531
Balegem S.A.	72536	Morgan Stanley Grund S.à r.l.	72572
Bioinventor Holding S.A.	72540	Motorex International S.à r.l.	72539
Business Software Services S.A.	72535	NCP I S.C.A. Sicar	72536
Cegedel-Participations S.A.	72563	New Invest 2 S.A.	72533
Echo Investments S.A.	72534	Orion Asset France III S.à r.l.	72540
Enogest International S.A.	72539	Orion Master III Luxembourg S.à r.l.	72541
Faita S.A.	72575	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	72569
Falcon Group S.à r.l.	72541	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	72539
Fides (Luxembourg) S.A.	72531	Peche Aquarium S.à.r.l.	72531
Fiduphar S.A.	72540	Quantile s.à r.l.	72532
GraanFin Europa S.A.	72531	Regina International S.à R.L.	72537
Holding Company of 090701 s.à r.l.	72558	Resinex SA	72534
Immo-Euro S.A.	72533	Salon Isabel Coiffure	72532
ING REEIF Germany S.à r.l.	72536	Schirooflax S.A.	72537
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	72533	SGCE Investments II S.à r.l.	72538
Investindustrial 105 S.A.	72556	Simon-Ringoot S.C.I.	72554
Kaiserhof International S.à r.l.	72540	S.I. Umbolt S.A.	72531
KBC Bonds Conseil Holding	72536	Société Chauffage Climatisation Tuyauterie Luxembourg S.A.	72542
KBC Invest Conseil Holding S.A.	72535	Tegola International S.A.	72541
KBC Money Conseil Holding	72576	Tulipe S.A.	72532
la ferronnerie	72539	Univox International S.à r.l.	72538
Leisure Park Holdings S.A.	72556	Veloce S.à r.l.	72532
LE ROC Luxembourg S.à r.l.	72530	V-Lux S.A.	72537
Logicrane Holding S.A.	72530	Waterfall Corporation S. à r.l.	72544
LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ...	72538	World Technology Systems S.A.	72534
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. ..	72533	Zaman Invest S.A.	72530
M.A.P. Invest S.A.	72530		
Medical Research Consultant S.A.	72530		

M.A.P. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 55.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090924/10.

(090108317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

LE ROC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 109.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090925/10.

(090108319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Logicrane Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 102.916.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090917/10.

(090108558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Zaman Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 114.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090927/10.

(090108324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Medical Research Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 86.383.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX sa
Bureau d'expertise comptable
4, Rue d'Arlon - L-8699 Windhof
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009090803/14.

(090108446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

S.I. Umbolt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 80.550.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090788/10.

(090107749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

GraaFin Europa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090799/10.

(090107766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Montana Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 70.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090800/10.

(090107769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Peche Aquarium S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 57.836.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090916/10.

(090108597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.09.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009090577/14.

(090107896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Quantile s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 138.751.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090928/10.

(090108215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Veloce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 12, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.229.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090958/10.

(090108508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Salon Isabel Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.964.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090959/10.

(090108506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Mirabilis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 17, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 125.778.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090960/10.

(090108505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Tulipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.421.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2008, enregistrés à Luxembourg le 17/03/2009, référence LSO DC 04487 et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27/03/2009, référence L090047276.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090581/14.

(090107840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

New Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.322.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

NEW INVEST 2 S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2009090584/15.

(090107845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.09.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009090579/14.

(090107893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009091229/13.

(090109172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009091023/5770/12.

(090108155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Mondimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 139.082.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *MONDIMMO S.A.*
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009091088/12.

(090108859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Echo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.309.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009091231/13.

(090109188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Resinex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 80.606.

Il est pris acte de la démission de Monsieur Joannes ZEINSTRAS de son mandat d'Administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} avril 2009.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.
Certifié sincère et conforme
RESINEX S.A.
Alain RENARD / Benoît PARMENTIER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009090956/14.

(090108665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

World Technology Systems S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 102.148.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.
WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A. (en liquidation volontaire)
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009090590/15.

(090107861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Business Software Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 85.123.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Business Software services S.A. (en liquidation volontaire)

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009090591/15.

(090107866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Invest Conseil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.074.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC INVEST CONSEIL HOLDING S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090489/14.

(090107816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Modeba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.

R.C.S. Luxembourg B 135.621.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 20 juillet 2009.

MODEBA sàrl

L-2432 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009091331/13.

(090109212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Ardizzone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.452.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2004 (rectificatif du dépôt du bilan 2004 déposé le 06/03/2009 no L090036866) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090929/12.

(090108235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

ING REEIF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.009.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009091026/5770/12.

(090108142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

NCP I S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 126.960.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NCP I S.C.A SICAR

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091250/13.

(090109331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

KBC Bonds Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.070.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090502/14.

(090108001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Balegem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 37.407.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009090443/15.

(090108214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

V-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.032.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

V-LUX S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009090586/15.

(090107848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Regina International S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.563.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009091629/14.

(090109473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Schirooflax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 134.742.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 20 juillet 2009.

SCHIROOFLAX S.A.

L-4306 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009091328/13.

(090109220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Gebäude 556 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.672.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009091025/5770/12.

(090108149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

SGCE Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.665.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGCE INVESTMENTS II SàRL

Société à Responsabilité Limitée

Claude SCHMITZ / Philippe SEVIN

Gérant de classe B / Gérant de classe A

Référence de publication: 2009091436/15.

(090109572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Univox International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.591.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009091625/14.

(090109478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Aki-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.411.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 20 juillet 2009.

AKI-IMMO S.A.

L-4306 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009091330/13.

(090109215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009091430/12.

(090109346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Enogest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.173.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENOGEST INTERNATIONAL S.A.
Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009091346/12.

(090109680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

la ferronnerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.589.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 20 juillet 2009.

la ferronnerie sàrl
L-4280 ESCH/ALZETTE
Signature

Référence de publication: 2009091336/13.

(090109203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Motorex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.564.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
International Tax Planners
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG
60, Grand-Rue / Niveau 2
Signature

Référence de publication: 2009091623/14.

(090109481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. Juli 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009091435/15.

(090109698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Bioinventor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 61.773.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009091689/12.

(090109666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Fiduphar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 105.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 juillet 2009.

FIDUPHAR S.A.
A. SECK
Administrateur

Référence de publication: 2009091318/13.

(090109292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Kaiserhof International S.à r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.527.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
International Tax Planners
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG
60, Grand-Rue / Niveau 2
Signature

Référence de publication: 2009091673/14.

(090109559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Orion Asset France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.009.

EXTRAIT

Monsieur Bruce Charles Bossom, gérant de Orion Asset France III S.à r.l., a changé d'adresse et demeure maintenant
21 Queensdale Place, Londres W11 4SQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Asset France III S.à r.l.
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009091741/15.

(090109739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Tegola International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 59.688.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEGOLA INTERNATIONAL S.A.
Régis DONATI / Nicolas SCHAEFFER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009091349/12.

(090109674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

ACTESSA S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 juillet 2009.

ACTESSA S.A.
A. SECK
Administrateur

Référence de publication: 2009091320/13.

(090109287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Falcon Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.553.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
International Tax Planners
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG
60, Grand-Rue / Niveau 2
Signature

Référence de publication: 2009091672/14.

(090109561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.853.

EXTRAIT

Monsieur Bruce Charles Bossom, gérant de Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a changé d'adresse et demeure maintenant 21 Queensdale Place, Londres W11 4SQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Master III Luxembourg S.à r.l.
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009091744/15.

(090109745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

SCCT Luxembourg S.A., Société Chauffage Climatisation Tuyauterie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.133.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Salvatore DI FALCO, administrateur de sociétés, demeurant à F-57300 Hagondange, 4, rue de la Gare, ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juin 2009,

2.- Monsieur Pascal WEBER, chargé d'affaires, demeurant à F-57740 Longeville les Saint Avold, 2, rue de Vernon, ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juin 2009,

3.- Monsieur Mario BURELLI, chargé d'affaires, demeurant à B-1400 Nivelles, 19, boulevard de la Dodaine, ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juin 2009,

4.- La société anonyme "EXCELIANCE S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 83.412, représentée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, son administrateur unique,

ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juin 2009.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOCIETE CHAUFFAGE CLIMATISATION TUYAUTERIE LUXEMBOURG S.A." en abrégé "SCCT LUXEMBOURG S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la coordination, la surveillance et les prestations de services en travaux de tuyauterie industrielle, de chaudronnerie, de montages industriels, de soudures, dans les domaines du chauffage et de la climatisation.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué prise isolément ou avec celle d'un autre administrateur.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Salvatore DI FALCO, prénommé,	350 actions
2.- Monsieur Pascal WEBER, prénommé,	100 actions
3.- Monsieur Mario BURELLI, prénommé,	250 actions
2.- "EXCELIANCE SA", prénommée,	300 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Salvatore DI FALCO, administrateur de sociétés, né le 13 février 1958 à Bompensiere (Italie), demeurant à F-57300 Hagondange, 4, rue de la Gare.

b) Monsieur Mario BURELLI, chargé d'affaires, né le 20 août 1943 à San Daniele del Friuli (Italie), demeurant à B-1400 Nivelles, 19, boulevard de la Dodaine.

c) Monsieur Pascal WEBER, chargé d'affaires, né le 24 février 1966 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57740 Longeville les St-Avold, 2, rue de Vernon.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

"LE COMITIUM INTERNATIONAL SA", société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 83.827.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Salvatore DI FALCO, prénommé,

4.- Le siège social est établi à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare, Résidence du Centre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Righeschi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation LAC/2009/24728. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009091447/227/142.

(090109271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Waterfall Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.150.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Amarys Entreprises Ltd., a corporation organized under the laws of the British Virgin Island with registered office in TMF Place, PO Box 964, Road Town, Tortola (British Virgin Island), hereafter represented by Mr Charles DURO, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal to him on the June 29th, 2009, which will remain annexed hereto and registered with the present deed ("the Shareholder").

Such appearing party in the capacity in which he acted has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Waterfall Corporation, a corporation organized under the laws of Netherlands Antilles, with registered office in Pietermaai 123, Curaçao (Netherlands Antilles), in process of deregistration

at the Commercial Register of Curaçao ("the Company"), so that he can validly deliberate and decide on all the items of the following agenda, for which he has been fully informed:

Agenda

1. Acknowledgement and confirmation of the resolutions taken by the Shareholder in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office without dissolution and without interruption of the current financial year from January 1st, 2009 to December 31st, 2009 from Curaçao (Netherlands Antilles) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of the Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of June 1st, 2009 and a confirmation certificate;

2. Adoption of the Luxembourg nationality and subsequent submission of Luxembourg laws, adoption of the form of a "société à responsabilité limitée" and confirmation related to the current financial year;

3. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws;

4. Determination of the registered office;

5. Appointment of managers;

6. Miscellaneous.

II. After having approved the foregoing and after deliberation, the Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on June 30th, 2009 in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office without dissolution and without interruption of the current financial year from January 1st, 2009 to December 31st, 2009 from Curaçao (Netherlands Antilles) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of the Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of June 1st, 2009 and a confirmation certificate, which will remain annexed to the present deed, from which appear that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the share capital of 25.000,- EUR.

Second resolution

The Shareholder resolved that the Company shall adopt the Luxembourg nationality and subsequently be submitted to Luxembourg laws and adopt the form of a "société à responsabilité limitée" and furthermore confirmed that the current financial year has started on January 1st, 2009 and will be terminated on December 31st, 2009, subject to the precedent condition of the fulfilment of the process of deregistration at the Commercial Register of Curaçao.

Third resolution

The Shareholder resolved to proceed to a restatement of the Company's by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Waterfall Corporation S. à r.l.".

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;

- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand euro (25.000,- EUR) represented by thirty-six thousand (36.000) shares without nominal value fully paid in.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Manager and Class B Manager, the Company will only be bound towards third parties (i) by the sole signature of any Class A Manager as well as (ii) by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all members at least three (3) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such quorum shall only be met if all Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such majority shall only be met if a majority of Class A Manager has agreed.

Art. 17. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duchy of Luxembourg).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on June 30th, 2009 in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding the resignation of TMF (Netherlands Antilles) N.V. as sole manager of the Company and the discharge granted in connection with such resignation.

The Shareholder resolved to appoint as managers of the Company for unlimited duration:

- Mr Jan Arie DEKKER, company director, born on March 19th, 1948 in Gravenhage (the Netherlands), with address in NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (the Netherlands);

- Mr Roland MELAN, company director, born on September 6th, 1939 in Les Mées (France), with address in Monte Carlo, 15, Avenue de Grande-Bretagne (Principality of Monaco);

- TMF Corporate Services S.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (3.000,- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Amarys Entreprises Ltd., une société de droit Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à TMF Place, PO Box 964, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée par M. Charles DURO, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 20 juin 2009 laquelle restera annexée au présent acte et sera déposée avec cet acte ("l'Associé").

Lequel comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de Waterfall Corporation, une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao, en cours de dé immatriculation auprès du Registre de Commerce de Curaçao ("la Société"), de sorte qu'il peut délibérer et décider sur tous les points de l'agenda suivant, pour lesquels il a été pleinement informé:

Agenda

1. Reconnaissance et confirmation des décisions prises par l'Associé à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au premier juin 2009 et d'un certificat de confirmation;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise et subséquente soumission aux lois luxembourgeoises et adoption de la forme d'une "société à responsabilité limitée" et confirmation relative à l'exercice social en cours;

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises;

4. Détermination du siège social;

5. Nominations de gérants;

6. Divers.

II. Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Associé a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 30 juin 2009 à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice sociale en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au premier juin 2009 et d'un certificat de confirmation, lesquels resteront annexés au présent acte, et desquels il ressort que l'actif net des la Société correspond au moins au capital social 25.000,- EUR.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et subséquentement soit soumise aux lois luxembourgeoises et adopte la forme d'une "société à responsabilité limitée" et supplémentaiement ont confirmé que l'exercice social en cours a commencé le premier janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2009, sous réserve de l'accomplissement des formalités de dé immatriculation auprès du Registre de Commerce de Curaçao.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Waterfall Corporation S. à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) représenté par trente-six mille (36.000) parts sociales sans valeur nominale entièrement libérées.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A ainsi que (ii) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu

que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statut.

Art. 16. Réunions du conseil de gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

La convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera communiquée par écrit à tous les membres au moins trois (3) jours avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature et les circonstances de l'urgence devant être indiquées dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si tous les Gérants de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, cette majorité ne sera atteinte que si une majorité de Gérants de Catégorie A ont votés pour.

Art. 17. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s). Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 30 juin 2009 à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant la démission de TMF (Netherlands Antilles) N.V. de ses fonctions de gérant unique de la Société et la décharge donnée en relation avec cette démission.

L'Associé a décidé de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jan Arie DEKKER, administrateur, né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (Pays-Bas);

- M. Roland MELAN, administrateur, né le 6 septembre 1939 à Les Mées (France), demeurant à Monte Carlo, 15, Avenue de Grande-Bretagne (Principauté de Monaco);

- TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à trois mille euros (3.000,- EUR).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26168. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009092288/5770/541.

(090110083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Simon-Ringoot S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 4.111.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Frédérique Serge Olivier RINGOOT, né le 7 novembre 1978 à Bruxelles, domicilié à B-1180 Uccle, 210, rue Edith Cavell et

2. Monsieur Christian Hubert Nico SIMON, né le 21 septembre 1972 à Ettelbruck, domicilié à L-9176 Niederfeulen, 5, route d'Arlon.

lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son crédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Feulen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SIMON-RINGOOT S.C.I.»

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (100.000.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- €) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Christian Hubert Nico SIMON, prénommé	57 parts
- Monsieur Frédérique Serge Olivier RINGOOT, prénommé	43 parts
Total: cent (100) parts sociales	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les co-propriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution ont évalués à approximativement neuf cents euros (EUR 900.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la société
 - Monsieur Christian Hubert Nico SIMON, prénommé
 - Monsieur Frédérique Serge Olivier RINGOOT, prénommé.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 3) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- 4) L'adresse de la société est fixée à L-9176 Niederfeulen, 5, route d'Arlon.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. RINGOOT, C. SIMON, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2009. DIE/2009/6883. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 16 juillet 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009091412/4917/104.

(090109375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Leisure Park Holdings S.A., Société Anonyme, (anc. Investindustrial 105 S.A.).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.089.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May,
Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investindustrial IV, L.P., a limited partnership registered under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the Register of Commerce and Companies of London under number LP 12543, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered in Jersey under number 99032 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Me Virginie Boussard, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Jersey, on May 18, 2009.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Investindustrial IV, L.P., prenamed is the Sole Shareholder of Investindustrial 105 S.A., a Luxembourg public company limited by shares (*société anonyme*), incorporated by a deed of the undersigned notary dated February 5, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 663, p. 31792 dated March 26, 2009, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145 089 (the Company).

II. That the agenda of the meeting was as follows:

1. to change the denomination of the Company into Leisure Park Holdings S.A.;
2. subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association; and
3. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to change the denomination of the Company from Investindustrial 105 S.A. into Leisure Park Holdings S.A.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Leisure Park Holdings S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour de mai,

Par-devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Investindustrial IV, L.P., un limited partnership du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro LP 12543, représenté par son associé commandité BI-Invest GP Limited, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée à Jersey sous le numéro 99032 (l'Actionnaire Unique),

ici dûment représenté par Me Virginie Boussard, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey, le 18 mai 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. Investindustrial IV, L.P., préqualifié est l'Actionnaire Unique d'Investindustrial 105 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 5 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 663, p.31792 en date du 26 mars 2009, ayant son siège social au 51, avenue J.F.

Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.089 (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification de la dénomination de la Société en Leisure Park Holdings S.A.;
2. modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
3. divers.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société d'Investindustrial 105 S.A. en Leisure Park Holdings S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** La dénomination sociale de la société est "Leisure Park Holdings S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Virginie Boussard, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2009 LAC / 2009 / 20339. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009091377/202/101.

(090109815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Holding Company of 090701 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairfontaine.

R.C.S. Luxembourg B 147.134.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Holding Company of 090630 S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine, under registration at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person announced the formation by them of a limited liability company with one sole shareholder, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the Company is to carry out any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith.

Art. 3. The company will assume the denomination of Holding Company of 090701 s.à r.l.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Transactions exceeding an amount of EUR 100,000.- require the prior approval of the shareholders.

Art. 11. Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. The company's year commences on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

Art. 14. Each year on the thirties of June, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 17. The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:

- a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.
- b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the loss carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.
- c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement of accounts referred to under a).
- d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following a interim dividend payment the next interim dividend may be paid.
- e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend (s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if

the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first year will start from today and will end on June 30, 2010.

Subscription and Payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been fully paid up in cash by the public limited company Holding Company of 090630 S.A., prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation of the costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately nine hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) Are appointed members of the board of managers for an indetermined period:

- Mr Frank SCHWIERING, private employee, born in Rheinhausen (Germany), on the 14th of March 1972, residing in L-6637 Wasserbillig, 24, Esplanade de la Moselle;

- Dr. Helene MÜLLER-SCHWIERING, attorney-at-law, born in Hörsholm (Denmark), on the 30th of November 1967, professionally residing in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine;

- Mrs Gabriele ZALESKI, employee, born in Katowice (Poland), on the 7th of February 1954, residing in L-6850 Manternach, 15, om Eer.

The company is duly represented by the joint signature of three members of the board of managers.

2) The board of managers has the widest powers to carry out all acts in the name of the company, with the exception that transactions exceeding an amount of 100.000.- EUR require the prior approval of the shareholders.

3) The registered office is established in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung der Urkunde:

Im Jahre zweitausend und neun, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster. Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Holding Company of 090630 S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine, noch unter Eintragung in das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht "ne varietur" von dem Bevollmächtigten und dem Notar unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit derselben hinterlegt zu werden.

Diese Komparentin ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Holding Company of 090701 s.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft in Luxemburg.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR).

Art. 7. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Sämtliche Transaktionen deren Wert den Betrag von EUR 100.000,-übersteigen bedürfen jedoch die vorherige Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der außergewöhnlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreißigsten Juni des folgenden Jahres.

Art. 14. Am dreißigsten Juni eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Die Geschäftsführer sind unter Einhaltung folgender Bedingungen befugt Zwischendividenden während des Jahres auszuschütten:

a) Es wird ein Rechnungsabschluß erstellt, welcher genügend Mittel für die Ausschüttung ausweist.

b) Der als Zwischendividende auszuschüttende Betrag kann nicht den Betrag übersteigen welcher als Ergebnis seit der letzten von der Gesellschafterversammlung gebilligten Bilanz erwirtschaftet wurde, erhöht um die Gewinnvorträge und der frei verfügbaren Reserven und gemindert um die Verlustvorträge und den Beträgen, die gemäß einer gesetzlichen oder satzungsmäßigen Bestimmung einer Reserve zuzuführen sind.

c) Der Beschluß der Geschäftsführer eine Zwischendividende auszuschütten muß innerhalb von 2 Monaten ab Erstellung des unter a) erwähnten Rechnungsabschlusses gefasst werden.

d) Die Ausschüttung einer Zwischendividende darf frühestens 6 Monate nach Ende des letzten Wirtschaftsjahres erfolgen und nur nach Billigung der Bilanzen des letzten Wirtschaftsjahres. Wenn bereits eine Zwischendividende ausgeschüttet wurde müssen wenigstens 3 Monate bis zur Ausschüttung der nächsten Zwischendividende vergehen.

e) Die Geschäftsführer sollen nach bestem Wissen und Gewissen dafür sorgen, dass die Zwischendividende durch eine spätere Wertentwicklung des Vermögens der Gesellschaft nicht den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr übersteigt. Sollte die Zwischendividende wegen absolut unvorhergesehener Ereignisse den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr dennoch übersteigen, haben sie dies den Gesellschaftern unverzüglich mitzuteilen und die Zwischendividende ganz oder teilweise zurückzufordern. Die Gesellschafter haften gemeinschaftlich für die Rückzahlung der zu viel ausgeschütteten Zwischendividende.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 30. Juni 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Alle ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile wurden vollständig durch die Aktiengesellschaft Holding Company of 090630 S.A., vorgenannt, vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Es werden zu Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt:

- Herr Frank SCHWIERING, Privatangestellter, geboren in Rheinhausen (Deutschland), am 14. März 1972, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 24, Esplanade de la Moselle;

- Dr. Helene MÜLLER-SCHWIERING, Rechtsanwältin, geboren in Hörsholm (Dänemark), am 30. November 1967, beruflich wohnhaft in L-1341 Luxemburg, 9, Place Clairefontaine;

- Frau Gabriele ZALESKI, Angestellte, geboren in Kattowitz (Polen), am 7. Februar 1954, wohnhaft in L-6850 Manternach, 15, om Eer.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die gemeinschaftliche Unterschrift von drei Geschäftsführern verpflichtet.

2) Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Vollmachten im Namen der Gesellschaft alle Urkunde zu tätigen mit der Massgabe, dass Transaktionen deren Wert einen Betrag von EUR 100.000,- übersteigen die vorherige Genehmigung durch die Gesellschafter bedürfen.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1341 Luxemburg, 9, Place Clairefontaine.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentin, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung massgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten vorgelesen worden war, wurde sie vom Mandanten und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2009, Relation GRE/2009/2455. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Junglinster, den 13 Juli 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009091448/231/224.

(090109305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Cegeedel-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

In the year two thousand and nine, the first of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 44.683, matricule 1993 22 08 183, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, on 2 August 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 October 1993, number 483. The articles of incorporation have been amended for the last time on 25 April 2001, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 21 November 2001, number 1045 ("CEGEDEL-PARTICIPATIONS").

The meeting was opened at 11.15, with Mr Etienne Schneider, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Peter Hamacher, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carsten Opitz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) of its Sales Activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS, in accordance with the Contribution Plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Approval and acceptance of the contribution price of an aggregate amount of fourteen million five hundred eleven thousand four hundred six euro (EUR 14,511,406), out of which fourteen million five hundred thousand euro (EUR 14,500,000) shall be allocated to the share capital of CEGEDEL-PARTICIPATIONS in exchange for five hundred eighty thousand (580,000) newly issued shares of CEGEDEL-PARTICIPATIONS, and eleven thousand four hundred six euro (EUR 11,406) shall be allocated to the share premium of CEGEDEL-PARTICIPATIONS;

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of one million five hundred thousand (1,500,000) shares representing the whole corporate capital, one million five hundred thousand (1,500,000) shares are present or represented at the present meeting which had been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 22 June 2009.

IV. That the present meeting, representing more than fifty percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) of its Sales Activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS, in accordance with the Contribution Plan published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of:

- the contribution plan dated as of 20 May 2009, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 30 May 2009, number 1088 and pursuant to which CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), a company existing under Luxembourg laws, having its registered address at 2, rue Thomas Edison, L-2089 Strassen and recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 4.513, matricule 1928 22 00 026 ("CEGEDEL"), contributes without dissolution, its Sales Activities (as such term is defined therein), and particularly all the assets and liabilities related to such activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS (the "Contribution Plan");

- the annual accounts of the last three financial years of CEGEDEL-PARTICIPATIONS and of CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg);

- the management reports;

- the auditor reports;

WHEREAS, the general meeting confirmed that in accordance with article 295 of the Law, the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of CEGEDEL-PARTICIPATIONS at least one month prior to this general meeting;

A certificate confirming that the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of CEGEDEL-PARTICIPATIONS at least on month prior to this general meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time;

WHEREAS, the general meeting confirmed that from the date of the present deed and under the conditions provided in the Contribution Plan all rights and obligations towards third parties in relation to the Sales Activities will be taken over by CEGEDEL-PARTICIPATIONS and CEGEDEL-PARTICIPATIONS will assume all the liabilities and payment obligations of the Sales Activities as its own. However, as the effective date of the contribution from an accounting and tax point of view is 1 January 2009, only those claims and debts of CEGEDEL, in relation to the Sales Activities being transferred, which have become due on 1 January 2009 or a later date are transferred by CEGEDEL to CEGEDEL-PARTICIPATIONS, while those claims and debts of CEGEDEL, in relation to the Sales Activities being transferred, which have become due on 31 December 2008 or an earlier date are not transferred to CEGEDEL-PARTICIPATIONS and remain with CEGEDEL;

WHEREAS, the general meeting further confirmed that such contribution of branch of activities has been submitted to the provisions of articles 285 to 308, except 303, of the Law and that such contribution will therefore lead to the contribution ipso jure of all the assets and liabilities related to the branch of activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS in accordance with article 308bis-3 of said Law.

WHEREAS, the Sales Activities include in particular the real estate of CEGEDEL listed in the schedule below, which shall be transferred from CEGEDEL to CEGEDEL-PARTICIPATIONS:

No parcelle	Numéro(s) Mesurages	Lieudit Nature	Occupation	RNBT RNBP	RBT RBP	CT CP
R(N)BT/P: revenu (non-bâti total/partiel - CT/P: contenance totale / partielle)						
Propriétaire CEGEDEL S.A.			Quote-part	Usufruitier	Quote-part	
(COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITÉ DU LUXEMBOURG)						
Commune: STRASSEN		Section: B des BOIS		Mise à jour: 2008		
10	913	1318 BIEKESBERG	Terre labourable	-	3.69	- 12a30ca
10	1696	755 BIEKESBERG	Terre labourable	-	3.75	- 12a50ca
11		1318 BIEKESBERG	Bois	-	5.90	- 36a90ca
Propriétaire Cegedel SA			Quote-part	Usufruitier	Quote-part	
Commune: STRASSEN		Section: B des BOIS		Mise à jour: 2008		
18	3800	1489 BIEKESBERG	Bâtiment Place (occupée)		241.50	3650 2ha30a00ca
Propriétaire CEGEDEL SA (Strassen)			Quote-part	Usufruitier	Quote-part	
Commune: STRASSEN		Section: B des BOIS		Mise à jour: 2008		
31	2812 1184 1200	1489 FROEHN	Bâtiment commercial Place (occupée)		228.15 15000	2ha17a29ca

As well as all the rights and obligations which are attached hereto, including all personnel and property rights, in particular the easements encumbering the aforementioned contributed real estate, that exist to the benefit or to the expense of the aforementioned branch of activity.

Property deeds:

The real estate listed as follows belong to CEGEDEL so as to acquire them as follows:

- the cadastral numbers 10/913, 10/1696 and 11 of Ms. Marie LORENTZ-NEY of Strassen, pursuant to a deed of sale of notary Tom METZLER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated 29 December 1998, registered with the first bureau of mortgages in Luxembourg, on 14 January 1999, volume 1573, number 28;
- the cadastral numbers 18/3800 (part of the ancient numbers 13 and 18/2996) as follows:
 - the part of the ancient number 13, pursuant to a deed of sale of Tom METZLER, on 29 December 1998, aforementioned;
 - the part of the ancient number 18/2996 (this last one part of the ancient numbers 14, 15, 16, 17, and 18/1304) of DEMARE and company, pursuant to a deed of sale of notary Aloyse WEIRICH, then residing in Bettembourg, dated 28

November 1985, registered with the first bureau of mortgages in Luxembourg, on 24 December 1985, volume 1036, number 60;

- the cadastral number 31/2812 (part of the ancient numbers 30/1054, 30/1055, 31/1605, 31/2353, 30/1732, 33/2355, and 30/641) as follows:

- the part of the ancient number 30/1605 of Ms. Joséphine PONCII-REICHEL of Luxembourg, pursuant to a deed of sale of notary Jean-Paul HENCKS, then residing in Mersch, dated 29 July 1981, registered with the first bureau of mortgages in Luxembourg, on 6 August 1981, volume 889, number 78;

- the part of the ancient numbers 30/1732 and 31/2353 of the spouses Henri SCHMIT-ROESER of Luxembourg, pursuant to a deed of sale of notary Jean-Paul HENCKS, then residing in Mersch, dated 26 November 1981, registered with the first bureau of mortgages in Luxembourg, on 8 December 1981, volume 900, number 113;

- the part of the ancient number 30/641 of the company AMIGO of Strassen, pursuant to a deed of sale of the aforementioned notary Jean-Paul HENCKS, dated 27 October 1981, registered with the first bureau of mortgages in Luxembourg, on 11 November 1981, volume 898, number 61;

- the part of the ancient numbers 30/1054 and 30/1055 of the Association des Sœurs de Charité de Saint François d'Assise, with address in Luxembourg, pursuant to a deed of sale of notary Lucien SCHUMAN, then residing in Luxembourg, dated 8 September 1981, registered with the first bureau of mortgages in Luxembourg, on 18 September 1981, volume 893, number 79;

- the part of the ancient number 33/2355 of Mr. Jean LORENTZ of Strassen, pursuant to a deed of exchange of the aforementioned notary Jean-Paul HENCKS, dated 8 January 1982, registered with the first bureau of mortgages in Luxembourg, on 19 January 1982, volume 904, number 54.

First resolution

The general meeting resolved to approve the contribution of the Sales Activities as outlined above and the related Contribution Plan.

This resolution was adopted by 1,500,000 (one million five hundred thousand) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

2. Approval and acceptance of the contribution price of an aggregate amount of fourteen million five hundred eleven thousand four hundred six euro (EUR 14,511,406), out of which fourteen million five hundred thousand euro (EUR 14,500,000) shall be allocated to the share capital of CEGEDEL-PARTICIPATIONS in exchange for five hundred eighty thousand (580,000) newly issued shares of CEGEDEL-PARTICIPATIONS, and eleven thousand four hundred six euro (EUR 11,406) shall be allocated to the share premium of CEGEDEL-PARTICIPATIONS

Second resolution

THEREAFTER, the general meeting resolved on the approval and acceptance of the contribution price of an aggregate amount of fourteen million five hundred eleven thousand four hundred six euro (EUR 14,511,406), out of which fourteen million five hundred thousand euro (EUR 14,500,000) shall be allocated to the share capital of CEGEDEL-PARTICIPATIONS in exchange for five hundred eighty thousand (580,000) newly issued shares of CEGEDEL-PARTICIPATIONS, and eleven thousand four hundred six Euro (EUR 11,406) shall be allocated to the share premium of CEGEDEL-PARTICIPATIONS;

All the five hundred eighty thousand (580,000) new shares have been subscribed and entirely paid up by CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), aforementioned,

here represented by Mr. Michel Schaus, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 June 2009, in Luxembourg, which will remain attached hereto,

in exchange for the contribution in kind by CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) consisting of the Sales Activities with all of its related activities and particularly all the assets and liabilities related to such activities;

The entire contribution in kind is valued at fourteen million five hundred eleven thousand four hundred six eduro (EUR 14,511,406);

The minimum value of the contribution has been confirmed by a report from Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771 independent auditor (réviseur d'entreprises) in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Law;

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 580,000 new shares with a nominal value of EUR 25 each (total EUR 14,500,000), to be issued with total related share premium of EUR 11,406, hence total consideration amounting to EUR 14,511,406."

As a consequence, article 5, paragraph 1 of the articles of association of CEGEDEL-PARTICIPATIONS shall now read as follows:

"Le capital social est fixé à cinquante-deux millions d'euros (EUR 52.000.000) représenté par deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

This resolution was adopted by 1,500,000 (one million five hundred thousand) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

Whereof this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.683, matricule 1993 22 08 183 constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire à Luxembourg, en date du 2 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 16 octobre 1993, numéro 483. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 avril 2001, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2001, numéro 1045 (ci-après "CEGEDEL-PARTICIPATIONS").

L'assemblée a été ouverte à 11.15, sous la présidence de Monsieur Etienne Schneider, résidant à Luxembourg; lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Peter Hamacher, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de l'apport de CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) de ses Activités de Vente à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Approbation et acceptation du prix d'apport d'un montant total de quatorze millions cinq cent onze mille quatre cent six euros (EUR 14.511.406), dont quatorze millions cinq cent mille euros (EUR 14.500.000) sont attribués au capital social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS en contrepartie de l'émission de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) actions nouvellement émises de CEGEDEL-PARTICIPATIONS, et onze mille quatre cent six euros (EUR 11.406) sont attribués à la prime d'émission de CEGEDEL-PARTICIPATIONS;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur un million cinq cent mille (1.500.000) actions représentant l'intégralité du capital social, un million cinq cent mille (1.500.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquées par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 22 juin 2009.

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus que la moitié l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

1. Approbation de l'apport par CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) de ses Activités de Vente à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a eu dûment connaissance:

- du projet d'apport établi en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mai 2009, numéro 1088 et selon lequel CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité Luxembourg), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Thomas Edison, L-2089 Strassen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.513, matricule 1928 22 00 026 (ci-après "CEGEDEL"),

apporte, sans dissolution, ses Activités de Vente (comme ce terme y est défini) et en particulier tous les actifs et passifs liés à ces activités à CEGEDEL-PARTICIPATIONS (le "Projet d'Apport");

- les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de CEGEDEL-PARTICIPATIONS et de CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg);

- les rapports des organes de gestion;

- les rapports d'un expert indépendant;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, conformément à l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS au moins un mois avant cette assemblée générale;

Un certificat confirmant que les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS au moins un mois avant cette assemblée générale restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé qu'à compter de la date du présent acte et sous les mêmes conditions prévues dans le Projet d'Apport, tous droits et obligations relatifs aux Activités de Vente vis-à-vis de tiers seront pris en charge par CEGEDEL-PARTICIPATIONS assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement des Activités de Vente. Cependant, étant donné que la date de prise d'effet de l'apport d'un point de vue comptable et fiscal est le 1^{er} janvier 2009, seules les créances et dettes de CEGEDEL devenues exigibles au 1^{er} janvier 2009 ou à une date ultérieure en relation avec les Activités de Vente seront transmises de CEGEDEL à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, alors que les créances et dettes de CEGEDEL en relation avec les Activités de Vente qui sont devenues exigibles au 31 décembre 2008 ou à une date antérieure ne seront pas transmises à CEGEDEL-PARTICIPATIONS et seront retenues par CEGEDEL;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé ensuite que cet apport a été soumis aux dispositions des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi et que cet apport engendra l'apport de plein droit de tous les actifs et les passifs qui se rattachent à la branche d'activités, à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, conformément à l'article 308bis-3 de la Loi.

ATTENDU QUE, les Activités de Réseau incluent en particulier les immeubles appartenant à CEGEDEL, résultant de l'annexe ci-dessous, qui seront transférés de CEGEDEL à CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A.:

No parcelle	Numéro(s) Mesurages	Lieudit Nature	Occupation	RNBT RNBP	RBT RBP	CT CP
R(N)BT/P: revenu (non-bâti total/partiel - CT/P: contenance totale / partielle)						
Propriétaire CEGEDEL S.A.			Quote-part	Usufruitier	Quote-part	

(COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITÉ DU LUXEMBOURG)

Commune: STRASSEN		Section: B des BOIS		Mise à jour: 2008		
10	913	1318	BIEKESBERG Terre labourable	-	3.69	- 12a30ca
10	1696	755	BIEKESBERG Terre labourable	-	3.75	- 12a50ca
11		1318	BIEKESBERG Bois	-	5.90	- 36a90ca

Propriétaire Cegedel SA		Quote-part	Usufruitier	Quote-part		
----------------------------	--	------------	-------------	------------	--	--

Commune: STRASSEN		Section: B des BOIS		Mise à jour: 2008		
18	3800	1489	BIEKESBERG Place (occupée)	Bâtiment à usage mixte	241.50	3650 2ha30a00ca

Propriétaire CEGEDEL SA (Strassen)		Quote-part	Usufruitier	Quote-part		
---------------------------------------	--	------------	-------------	------------	--	--

Commune: STRASSEN		Section: B des BOIS		Mise à jour: 2008		
31	2812 1184 1200	1489	FROEHN Place (occupée)	Bâtiment commercial	228.15 15000	2ha17a29ca

aussi bien que tous les droits et obligations qui y sont liés y compris tous les droits patrimoniaux réels et personnels, notamment les servitudes à charge des immeubles transférés ci-avant désignés, existant au profit ou à charge de ladite branche d'activité.

Titre de propriété

Les immeubles ci-avant désignés appartiennent à CEGEDEL pour les avoir acquis comme suit:

- les numéros cadastraux 10/913, 10/1696 et 11 de Madame Marie LORENTZ-NEY de Strassen aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 décembre 1998, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 janvier 1999, volume 1573, numéro 28;
- le numéro cadastral 18/3800 (partie des anciens numéros 13 et 18/2996) comme suit:
- la partie de l'ancien numéro 13 aux termes de l'acte de vente Tom METZLER du 29 décembre 1998 ci-avant mentionné;
- la partie de l'ancien numéro 18/2996 (ce dernier partie des anciens numéros 14, 15, 16, 17 et 18/1304) des conjoints DEMARE aux termes de l'acte de vente reçu par le notaire Aloyse WEIRICH, alors de résidence à Bettembourg, en date du 28 novembre 1985, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 24 décembre 1985, volume 1036, numéro 60;
- le numéro cadastral 31/2812 (partie des anciens numéros 30/1054, 30/1055, 30/1605, 31/2353, 30/1732, 33/2355 et 30/641) comme suit:
- la partie de l'ancien numéro 30/1605 de Madame Joséphine PONCI-REICHEL de Luxembourg aux termes de l'acte de vente reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Mersch, en date du 29 juillet 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 6 août 1981, volume 889, numéro 78;
- la partie des anciens numéros 30/1732 et 31/2353 des époux Henri SCHMIT-ROESER de Luxembourg, aux termes de l'acte de vente reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 8 décembre 1981, volume 900, numéro 113;
- la partie de l'ancien numéro 30/641 de la société AGIMO de Strassen, aux termes de l'acte de vente reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS en date du 27 octobre 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 novembre 1981, volume 898, numéro 61;
- la partie des anciens numéros 30/1054 et 30/1055 de l'Association des Sœurs de Charité de Saint François d'Assise avec siège à Luxembourg, aux termes de l'acte de vente reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 septembre 1981, volume 893, numéro 79;
- la partie de l'ancien numéro 33/2355 de Monsieur Jean LORENTZ de Strassen, aux termes de l'acte d'échange reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS en date du 8 janvier 1982, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 19 janvier 1982, volume 904, numéro 54.

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver l'apport des Activités de Vente comme indiqué ci-dessus ainsi que le Projet d'Apport y afférent.

Cette résolution a été adoptée par 1.500.000 (un million cinq cent mille) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

2. Approbation et acceptation du prix d'apport d'un montant total de quatorze millions cinq cent onze mille quatre cent six euros (EUR 14.511.406), dont quatorze millions cinq cent mille euros (EUR 14.500.000) sont attribués au capital social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS en contrepartie de l'émission de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) actions nouvellement émises de CEGEDEL-PARTICIPATIONS, et onze mille quatre cent six euros (EUR 11.406) sont attribués à la prime d'émission de CEGEDEL-PARTICIPATIONS

Deuxième résolution

PAR LA SUITE, l'assemblée générale a décidé d'approuver et accepter le prix d'apport d'un montant total de quatorze millions cinq cent onze mille quatre cent six euros (EUR 14.511.406), dont quatorze millions cinq cent mille euros (EUR 14.500.000) sont attribués au capital social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS en contrepartie de l'émission de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) actions nouvellement émises de CEGEDEL-PARTICIPATIONS, et onze mille quatre cent six euros (EUR 11.406) sont attribués à la prime d'émission de CEGEDEL-PARTICIPATIONS;

Toutes les cinq cent quatre-vingt mille (580.000) nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées par CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), précité,

ici représentée par Monsieur Michel Schaus, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2009, à Luxembourg,

en échange de l'apport en nature de CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) de ses Activités de Vente et de toutes les activités y afférentes et en particulier tous les actifs et passifs en relation avec ces activités;

L'entière valeur de l'apport en nature est évalué à quatorze millions cinq cent onze mille quatre cent six euros (EUR 14.511.406);

La valeur minimale de l'apport a été confirmée par un rapport de Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771 indépendant auditor (réviseur d'entreprises), conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la Loi;

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 580,000 new shares with a nominal value of EUR 25 each (total EUR 14,500,000), to be issued with total related share premium of EUR 11,406, hence total consideration amounting to EUR 14,511,406."

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de CEGEDEL-PARTICIPATIONS aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinquante-deux millions d'euros (EUR 52.000.000) représenté par deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Cette résolution a été adoptée par 1.500.000 (un million cinq cent mille) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SCHNEIDER, P. HAMACHER, C. OPITZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009, LAC/2009/27268. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009091393/7241/355.

(090108894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of June, at 11.10 a.m.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg number B107.523.

here duly represented by Mrs Unda RÖSSLER, financial analyst, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, remains annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions qualifying as investment company in risk capital Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR pursuant to a resolution taken on October 13, 2008 relatively to an increase of the corporate capital of Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B140.323, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 11th of July 2008, published in the Memorial C number 1912 of the 5th of August 2008. and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on this 17th of June 2009, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of one hundred and fifty-one thousand nineteen US dollars and nineteen Cents (USD 151,019.19), represented by nine thousand one hundred and two (9,102) Ordinary Shares and one hundred and forty-one thousand nine hundred and seventeen point nineteen (141,917.19) Manager Shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) per share.

III.- The Company has an authorized capital of ten million US dollars (USD 10,000,000.-) divided into:

- five million (5,000,000) Ordinary Shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) per Share; and
- five million (5,000,000) Manager Shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand US dollars (USD 1.000.-) (comprising the par value of one US dollar (USD 1.-) and a share premium of nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 999.-)); and

- each Manager Share shall be issued at a subscription price of one US dollar (USD 1.-) plus a share premium between zero US dollar (USD 0.-) and one US dollar (USD 1.-), as determined by the Manager.

The total amounts contributed to the Corporation by an Investor (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles. A Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on October 13, 2008, the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of thirty-six thousand seventy-eight US dollars and twenty-eight Cents (USD 36,078.28), in order to raise it from its present amount of one hundred and fifty-one thousand nineteen US dollars and nineteen Cents (USD 151,019.19) to the amount of one hundred and eighty-seven thousand ninety-seven US dollars and forty-seven Cents (USD 187,097.47) by issuing:

- three thousand two hundred and fifty (3,250) new Ordinary Shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, issued with a total share premium of three million two hundred and forty-six thousand seven hundred and fifty US dollars (USD 3,246,750) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;

- thirty-two thousand eight hundred and twenty-eight point twenty-eight (32,828.28) new Manager Shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of thirty-six thousand seventy-eight US dollars and twenty-eight Cents (USD 36,078.28) as well as the amount of three million two hundred and forty-six thousand seven hundred and fifty US dollars (USD 3,246,750) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. (paragraph b)

(b) The Corporation has a share capital of one hundred and eighty-seven thousand ninety-seven US dollars and forty-seven Cents (USD 187,097.47), represented by twelve thousand three hundred and fifty-two (12,352) Ordinary Shares and one hundred and seventy-four thousand seven hundred and forty-five point forty-seven (174,745.47) Manager Shares of a par value of one US dollar (USD 1.-) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand six hundred Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 2,449,378.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun, den siebzehnten Juni um 11.10 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107.523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, von der Mandantin und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft qualifiziert als Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR gemäss eines Beschlusses vom 13. Oktober 2008 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

1.- Die Gesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140.323, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1912 vom 5. August 2008, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notar am heutigen 17. Juni 2009, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von ein hundert ein und fünfzig tausend neunzehn US Dollar und neunzehn Cents (USD 151.019,19), eingeteilt in neun tausend ein hundert zwei (9.102) Vorzugsaktien und ein hundert ein und vierzig tausend neun hundert siebzehn Komma neunzehn (141.917,19) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Million US Dollar (USD 10.000.000.-) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend US Dollar (USD 1.000.-) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio von neun hundert neun und neunzig US Dollar (USD 999.-)); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio zwischen null US Dollar (USD 0.-) und einem US Dollar (USD 1.-) nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 13. Oktober 2008 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechs und dreissig tausend acht und sieben US Dollar und acht und zwanzig Cents (USD 36.078,28) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein hundert ein und fünfzig tausend neunzehn US Dollar und neunzehn Cents (USD 151.019,19) auf ein hundert sieben und achtzig tausend sieben und neunzig US Dollar und sieben und vierzig Cents (USD 187.097,47) zu bringen durch die Ausgabe von:

- drei tausend zwei hundert fünfzig (3.250) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von drei Millionen zwei hundert sechs und vierzig tausend sieben hundert fünfzig US Dollar (USD 3.246.750) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- zwei und dreissig tausend acht hundert acht und zwanzig Komma acht und zwanzig (32.828,28) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-). ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von sechs und dreissig tausend acht und siebenzig US Dollar und acht und zwanzig Cents (USD 36.078,28) erhalten hat, so wie den Betrag von drei Millionen zwei hundert sechs und vierzig tausend sieben hundert fünfzig US Dollar (USD 3.246.750) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b)

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von ein hundert sieben und achtzig tausend sieben und neunzig US Dollar und sieben und vierzig Cents (USD 187.097,47), eingeteilt in zwölf tausend drei hundert zwei und fünfzig (12.352) Vorzugsaktien und ein hundert vier und siebenzig tausend sieben hundert fünf und vierzig Komma sieben und vierzig (174.745,47) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwei tausend sechs hundert Euro abgeschätzt.

Der Gesamtbetrag der Kapitalerhöhung und des Emissionsagio wird auf EUR 2.449.378 abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist. gefolgt von einer deutschen Fassung; Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen. Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER

Enregistre à Grevenmacher, le 30 juin 2009, Relation GRE / 2009/2314. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009091387/231/174.

(090109693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Morgan Stanley Grund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.444.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of May.

Before us Maître Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, a company formed and existing under the laws of the Ireland on March 6, 2006, registered with the Companies Registration Office under number 416490 and having its registered office at Custom House Plaza Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1. Ireland.

Here represented by Me Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Dublin.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, is the sole shareholder of Morgan Stanley Grund S.à r.l., having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B123444, incorporated by a deed of the Mr. Gérard LECUIT, notary on December 21, 2006, published in the Mémorial C on March 13, 2007 under volume number 360 page 17234 and amended on July 30, 2008 by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C on January 6, 2009 under volume number 23 page 1076.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of TWO HUNDRED AND ELEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 211,200) to bring it from its present amount of TWO HUNDRED AND TWENTY THREE MILLION FIVE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED euros (EUR 223,512,500) to an amount of TWO HUNDRED AND TWENTY THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND TWENTY THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED euros (EUR 223,723,700) by the creation and the issue of EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY EIGHT (8,448) shares having a par value of TWENTY FIVE euros (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares together with a share premium for an amount of ONE MILLION NINE HUNDRED THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY TWO euros (EUR 1,900,922);

2. Subscription for all the EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY EIGHT (8,448) new shares by Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, prenamed, paying up these shares by a contribution in kind of TWO HUNDRED (200) shares in Morgan Stanley Equity Trading (DIFC) Limited, a company formed and existing under the laws of Dubai registered with the Registrar of Companies Office under incorporation number 0619, having its registered office at Level 5, The Gate, West Wing, DIFC, Dubai, UAE.

3. Amendment of article 6 of the company's bylaws to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the company by an amount of TWO HUNDRED AND ELEVEN THOUSAND TWO HUNDRED euros (EUR 211,200) to bring it from its present amount of TWO HUNDRED AND TWENTY THREE MILLION FIVE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED euros (EUR 223,512,500) to an amount of TWO HUNDRED AND TWENTY THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND TWENTY THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED euros (EUR 223,723,700) by the creation and the issuance of EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY EIGHT (8,448) new shares having a par value of TWENTY FIVE euros (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares together with a share premium of ONE MILLION NINE HUNDRED THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY TWO euros (EUR 1,900,922).

Subscription

Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, prenamed, here represented by Me Cécile Jager, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, has declared to subscribe for all the EIGHT THOUSAND, FOUR HUNDRED AND FORTY EIGHT (8,448) new shares of the company, paying up these shares and the share premium by a contribution in kind of the TWO HUNDRED (200) shares in Morgan Stanley Equity Trading (DIFC) Limited, prenamed estimated at EUR 2,112,122.

Evidence of the existence of the shares and the value of the shares contributed has been provided to the notary by a copy of the contribution entity' shareholder register and certificate of incorporation and a value statement issued by the Financial Controller of Morgan Stanley Group dated April 30, 2009.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at TWO HUNDRED AND TWENTY THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND TWENTY THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED euros (EUR 223,723,700), represented by EIGHT MILLION NINE HUNDRED AND FORTY EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY EIGHT (8,948,948) shares with a nominal value of TWENTY FIVE euros (EUR 25) each, entirely subscribed for and fully paid up with a share premium of TWO BILLION THIRTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY TWO euros (EUR 2,013,400,922)".

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at three thousand euros (EUR 3,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Senningerberg the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, Last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, formée et existant sous le droit irlandais le 6 mars 2006, enregistrée près du Companies Registration Office sous le numéro 416490 et ayant son siège social au 1 Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland,

ici représentée par Maître Cécile JAGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dublin.

Cette procuration, après avoir été signée 'ne varietur' par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La société prénommée, Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, est l'associée unique de Morgan Stanley Grund S.à r.l., ayant son siège social au 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, d'enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123444, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire à Luxembourg le 21 décembre 2006, publié Mémorial C, le 13 mars 2007 au volume numéro 360 page 17234 et modifié en date du 30 juillet 2008 par acte du notaire instrumentant publié Mémorial C, le 6 janvier 2009 au volume numéro 23 page 1076.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de DEUX CENT ONZE MILLE DEUX CENTS euros (EUR 211.200,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 223.512.500,-) à DEUX CENT VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT TROIS MILLE SEPT CENTS euros (EUR 223.723.700,-) par la création et l'émission de HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT (8.448) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de UN MILLION NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT DEUX euros (EUR 1.900.922,-).

2. Souscription de toutes les HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT (8.448) parts sociales nouvelles par Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, préqualifiée, par un apport en nature de DEUX CENTS (200) parts dans Morgan Stanley Equity Trading (DIFC) Limited, une société formée et existant sous les lois de l'état de Dubaï, enregistrée auprès du "Companies Registration Office" sous le numéro 0619, ayant son siège social au Level 5, The Gate, West Wing, DIFC, Dubai, UAE;

3. Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée plus haut. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de DEUX CENT ONZE MILLE DEUX CENTS euros (EUR 211.200,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 223.512.500,-) à DEUX CENT VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT TROIS MILLE SEPT CENTS euros (EUR 223.723.700,-) par la création et l'émission de HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT (8.448) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de UN MILLION NEUF CENT MILLE NEUF - CENT VINGT DEUX euros (EUR 1.900.922,-);

Souscription

Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited préqualifiée, ici représentée par Maître Cécile JAGER, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire toutes les HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT (8.448) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ euros (EUR 25,-) chacune et les libérer ensemble avec la prime d'émission par un apport en nature DEUX CENTS (200) parts dans Morgan Stanley Equity Trading (DIFC) Limited, préqualifiée, évalué à EUR 2.112.122.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces actions contribuées a été fournie au notaire par la copie du registre des actionnaires et du certificat d'incorporation de l'entité contribuée et une déclaration de valeur émise par le Financial Controller du groupe Morgan Stanley datée du 30 avril 2009.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à DEUX CENT VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT TROIS MILLE SEPT CENTS euros (EUR 223.723.700,-) représenté par HUIT MILLIONS NEUF CENT QUARANTE HUIT

MILLE NEUF CENT QUARANTE HUIT (8.948.948) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et payées avec une prime d'émission de DEUX MILLIARDS TREIZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE NEUF CENT VINGT DEUX euros (EUR 2.013.400.922,-).

Les parts sociales peuvent être émises avec prime d'émission.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à trois milles euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte le présent acte notarié est fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cecile Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juin 2009. LAC/2009/21519. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009091378/202/154.

(090109817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 71.160.

L'an deux mil neuf, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ FAITA S.A.", avec siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L - 2538 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71160 constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C du 2 novembre 1999, numéro 812 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C du 31 octobre 2006 numéro 2044.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 7 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: **Art. 7.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts en y insérant in fine la phrase suivante: "La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence".

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Michel Merienne, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 03 mars 2009 LAC/2009/8010. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009091376/202/70.

(090109841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

KBC Money Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.075.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC MONEY CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090487/14.

(090107842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.